

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'INQUIETUDE GRANDIT QUANT AU RISQUE QUE L'INDEMNISATION PAYÉE PAR TRAFIGURA AUX 30 000 DEMANDEURS EN COTE D'IVOIRE SOIT DÉTOURNÉE

L'inquiétude grandit quant au risque que les 30 millions de Livres Sterling versés par Trafigura aux 29,624 Demandeurs en Cote d'Ivoire à la suite de leur exposition présumée aux déchets provenant du Probo Koala en 2006 soient expropriés.

Le 24 septembre, la compagnie Trafigura a versé £30m et £320.000 respectivement sur deux comptes clients Leigh Day à la Société Générale d'Abidjan. La première somme était destinée aux Demandeurs ayant subis des préjudices personnels et la deuxième aux Demandeurs ayant subis des préjudices économiques. Un système de paiement fut établi avec la banque, au moyen de cartes bancaires et codes PIN pour les Demandeurs, la quasi-totalité desquels ne possède pas de compte bancaire. La distribution des codes arrivait pratiquement à sa fin et la distribution des cartes était sur le point de commencer, quand, le 22 octobre, Leigh Day et la banque reçurent une ordonnance de séquestre des comptes en banques.

L'ordonnance de séquestre a été établie par le Tribunal d'Abidjan à la requête d'un représentant local. Celui-ci suggérait que la totalité de l'argent devait être versée sur le compte de son association pour être ensuite distribuée. En dépit de l'absurdité évidente des propos du représentant, le Procureur de la République a hier pris position pour le représentant et défendu l'idée que ces dédommagements devaient être versés à l'association du représentant.

Les avocats des Demandeurs, Leigh Day & Co, sont extrêmement inquiets et craignent que les dédommagements soient versés au représentant local, qui semblerait bien être une couverture pour une personnalité haute-placée, mais louche, dans la société ivoirienne, et que ces fonds disparaissent purement et simplement.

Le Tribunal d'Abidjan doit entendre les plaidoiries finales aujourd'hui et il est probable qu'un jugement soit rendu demain. Selon l'opinion des avocats Ivoiriens, il est très probable que le Juge suive la position du Procureur.

Martyn Day, associé principal à Leigh Day & Co a aujourd'hui déclaré :-

'Ces nouveaux développements sont très inquiétants. Trafigura nous avait versé l'indemnisation très rapidement et le processus de paiement se déroulait extrêmement bien. Cependant, il semblerait maintenant qu'il y ait un risque sérieux que tout ceci n'ait été pour rien, que les indemnités disparaissent purement et simplement et que nos clients n'en voient pas la couleur. Une telle conclusion serait profondément navrante et très, très bouleversante pour nos 30,000 clients Ivoiriens, qui se réjouissaient de l'aboutissement de l'action'

Mr le Juge MacDuff, juge à la Haute Cour de Justice d'Angleterre et du Pays de Galle, a aujourd'hui émis une ordonnance soutenant la proposition que l'argent de l'indemnisation reste entre les mains de Leigh Day pour qu'ils se chargent de la distribution aux Demandeurs. L'ordonnance, ainsi que le témoignage soutenant l'ordonnance sont attachés ci-joint.